

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 17, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVES-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.

Le 25 juin courant, les bureaux du CENSEUR seront transférés rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

Lyon, 16 juin 1842.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET DE SES ACTES DEPUIS SON ÉLECTION.
SESSION DE 1841.

(5^e article. — Voir les numéros des 9, 10, 13-14 et 15 juin.)

La gravité des événements qui s'accomplissaient en Orient (octobre 1840) avait déterminé le ministère à hâter de quelques semaines l'époque de la convocation des chambres. C'était une légère satisfaction qu'il donnait à l'opinion publique qui s'étonnait avec raison de le voir se lancer dans des dépenses énormes sans s'être assuré de l'adhésion parlementaire. L'ouverture de la session fut fixée pour les premiers jours de novembre; on dut alors s'occuper de rédiger le discours de la couronne. M. Thiers fut son projet en séance du conseil; la discussion qui s'engagea lui révéla bientôt qu'il existait entre lui et le roi un dissentiment profond sur la manière d'envisager la politique extérieure. Des armements avaient été ordonnés; on devait les motiver et indiquer ensuite si on les maintiendrait, ou si même on les rendrait plus formidables: c'était l'avis du ministère qui prévoyait la possibilité d'une guerre prochaine.

La couronne s'opposa à cette explication de nos armements et aux projets qu'on avait de les continuer; c'était se prononcer pour la paix à tout prix et forcer le ministère, qui posait des cas de rupture et qui les prévoyait, à la retraite; c'était enfin accéder au traité du 15 juillet et en reconnaître tout à la fois les principes et les conséquences.

Le ministère, qui l'avait faiblement combattu, mais qui avait, à ce qu'il paraît, la pensée d'en contester avec fermeté la légitimité, ne voulut pas se présenter devant les chambres avec une attitude complètement servile et résignée; il fit défaut à la royauté, qui fit appel aussitôt au dévouement de M. Guizot. Quel homme pouvait mieux que lui, qui avait été à Gand pactiser avec les ennemis de la France, ratifier les actes qui venaient de nouveau constater notre abaissement? En lui confiant la direction de nos affaires étrangères, on prouvait qu'on était en voie de repentir pour les velléités guerrières qu'on avait laissé percer et que désormais on ne se permettrait plus de pareils écarts.

Le nouveau cabinet était l'indication d'une nouvelle phase réactionnaire; aussi fut-il fort peu soumis aux commentaires de la presse. Quand on vit M. Guizot aux affaires étrangères, M. Martin (du Nord) à la justice et M. Duchâtel à l'intérieur, on sut parfaitement qu'à l'intérieur on allait comprimer l'opinion publique et la presse avec une énergie toute nouvelle et qu'on céderait sur tous les points à l'extérieur.

C'est le 5 novembre qu'eut lieu l'ouverture de la session; le discours de la couronne révéla d'ailleurs les intentions ministérielles. « Je continue d'espérer, faisait-on dire au roi, que la paix générale ne sera point troublée; elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe, au bonheur de tous les peuples et aux progrès de la civilisation. »

Proclamer la paix nécessaire quand elle était troublée par les

menaçantes agressions de la marine anglaise en Syrie et en Egypte, par les armements de toutes les grandes puissances du Nord, c'était reconnaître qu'on la voulait à tout prix et qu'on adhérait aux stipulations du traité de Londres.

Le discours de la couronne dans cette occasion devait, en montrant le gouvernement résigné à tout subir au dehors, le montrer résolu à faire taire toute protestation contre sa politique par une violente répression; aussi y parla-t-on des passions anarchiques qui n'étaient pas encore découragées, de manière à faire comprendre qu'on se préparait à les réprimer fortement. Le ministère du 29 octobre n'avait pas besoin de cette déclaration pour qu'on sût à cet égard à quoi s'en tenir.

Dans les opérations relatives à la formation de son bureau, la chambre des députés se montra favorable à la politique ministérielle; la nomination des commissaires de l'adresse fut la preuve certaine qu'elle abandonnait M. Thiers pour M. Guizot avec la même facilité qu'elle avait délaissé M. le maréchal Soult et ses collègues du 12 mai pour le cabinet du 1^{er} mars. Elle rompa ainsi avec ses précédents; elle avait par des votes divers approuvé l'appui qu'on avait voulu donner à Mehemet-Ali, et en votant dix millions pour des armements maritimes sous le ministère du 12 mai, elle s'était prononcée formellement pour la politique de résistance aux projets de la Russie et de l'Angleterre.

Mais ses votes passés l'inquiétèrent assurément fort peu: si elle les avait accordés, c'était alors pour plaire aux ministres qui avaient en main les affaires; si elle se démentait en 1840, sous le ministère Guizot, c'était encore pour ne pas se mettre en désaccord avec la puissance ministérielle, et surtout pour obéir aux injonctions de la cour avec laquelle elle ne voulait pas se brouiller.

Le choix que la commission fit de M. Dupin pour rédiger le projet d'adresse fut significatif, car M. Dupin n'a jamais cessé d'être le commensal du château et de lui rendre des services personnels en toute occasion. Aussi son œuvre fut-elle marquée au coin de la servilité, et, quand il en donna lecture à la chambre, des murmures désapprobateurs l'accueillirent. Entre le discours de la couronne, déjà si empreint d'humilité, et le projet d'adresse, il n'y avait certes pas de dissemblance; c'étaient au fond la même pensée et les mêmes vues. Toutefois la forme adoptée pour le projet d'adresse était moins académique, notre abaissement y était moins dissimulé, et c'est sans doute ce qui indisposa la chambre.

Le 25 novembre commença la discussion de l'adresse; elle fut longue et animée. M. Guizot et M. Thiers se prirent plusieurs fois corps à corps et s'attaquèrent, on peut le dire, sans ménagement. Les révélations les plus accablantes vinrent assaillir le ministre des affaires étrangères qui n'en fut pas atterré; on le vit même pousser l'audace jusqu'à faire l'apologie de son voyage à Gand et se vanter d'avoir ainsi pactisé avec les ennemis de la France. La chambre des députés toléra ses ignominieuses explications et finit même par se montrer impatiente à la vue de M. Thiers qui, pièces en mains, prouvait que M. Guizot avait suivi, à Londres, d'autres instructions que les siennes.

Pour l'entraîner complètement dans les voies ministérielles, on se mit à grossir les dépenses faites sous le ministère du 1^{er} mars; on fit des allusions aux marchés et aux fournisseurs du Directoire; on commenta les imprudentes menaces échappées à la presse op-

posante; on feignit enfin de vouloir apporter quelque ordre dans nos finances, et on fit ainsi cesser certaines résistances.

C'est pas nous assurément qui nous porterons jamais garants de la probité austère de M. Thiers et qui le laverons des reproches d'avoir fait des marchés onéreux pour le trésor; mais nous ne le blâmerons pas d'avoir fait confectionner des armes et acheté des chevaux pour notre cavalerie, alors que nous étions menacés par une nouvelle coalition. Au moment où il armait, nous n'avons cessé de l'encourager, et, si nous avons eu des critiques sévères à lui adresser, ça a été parce qu'il ne prenait pas des mesures assez décisives.

Nous avons dit que le projet d'adresse avait par sa forme brutale indisposé un grand nombre de députés. Pour éviter une modification déterminée par suite d'un vote, le ministère alla au devant des intentions qu'il croyait à la chambre et décida la commission de l'adresse à modifier elle-même quelques parties du paragraphe relatif à l'Orient; de cette manière, la situation de l'opposition devint moins forte et le succès ministériel plus certain.

Nous n'avons pas besoin de dire que le projet ainsi modifié fut adopté à une imposante majorité.

Ainsi fut consacrée par le vote de la chambre élective la politique d'abaissement et de honte que le ministère du 29 octobre venait soutenir; désormais on put renoncer à toute espérance de la voir mettre une digue à ses concessions à l'étranger et à ses violences à l'intérieur.

Le vote du projet d'adresse pesa sur toute la session; on peut dire que depuis aucune question de cabinet ne fut réellement posée et que la situation du ministère put être considérée comme inébranlable. (La suite à demain.)

C'est le propre des mauvais gouvernements de compromettre la situation d'un pays sous tous les rapports. Au même moment où les hommes qui sont au pouvoir perdent la dignité de la France au dehors et font une guerre acharnée à toutes les libertés au dedans, en même temps ils jettent les finances dans des embarras dont il est difficile de prévoir le terme et encore moins les suites. Chaque année ajoute aux charges du pays, et cependant tous les sacrifices semblent inutiles, puisque chaque année ajoute encore au déficit. On comprend que dans le pays le mieux administré des circonstances extraordinaires créant de grandes dépenses, le trésor se trouve momentanément grevé; mais quand les circonstances ont cessé, quand on est revenu à un état normal, quand surtout les impôts ont été augmentés pour faire face aux dépenses et que ce but n'a pas été atteint, il est alors évident que c'est à la mauvaise administration du pouvoir qu'il faut s'en prendre.

Voici quel est, d'après le dernier rapport de la chambre des pairs sur le budget, le résumé de l'état des finances:

Les dépenses ordinaires de l'exercice 1843	
sont évaluées à.....	1,318,537,177 f.
Les recettes présumées sont de.....	1,281,473,360

Déficit de l'exercice 37,063,817

Il est facile de prévoir, comme le fait au surplus le rapport, que les recettes ordinaires ne suffiront pas et que des crédits supplémentaires seront demandés aux chambres dans le courant de la

FEUILLETON DU CENSEUR.

GILBERT ET PAULETTE.

CHRONIQUE LANGUEDOCIENNE.

A la fin d'une capricieuse journée d'avril, une femme, belle encore quoiqu'elle eût dépassé l'été de la vie, se dirigeait, pensive et rêveuse vers une maison de chétive apparence, située à l'extrémité d'un faubourg isolé de la petite ville d'Alais. Tout entière à ses préoccupations intérieures, insensible au froid devenu plus intense aux approches de la nuit, Félice Andréa (c'était le nom de cette femme) ne songeait qu'à l'accueil qui l'attendait près de son oncle Paul Duranti, vieux garçon avare et morose dont elle allait implorer l'appui pour son fils unique, Gilbert Andréa.

Ce n'était pas sans raison que Félice redoutait la sévérité de cet oncle; car depuis long-temps elle avait encouru le blâme de sa famille en épousant par amour un peintre espagnol qui ne possédait rien au monde que sa palette et ses pinceaux.

Après quelques années de bonheur conjugal, Félice perdit successivement son mari et deux enfants; un seul enfant lui resta pour consoler sa vie, il grandit à l'ombre de sa tendresse. Avec cet amour de mère qui ne peut être comparé à nul autre, à l'aide des privations et des sacrifices qu'elle s'imposait, Félice parvint à donner à son fils une éducation complète.

Gilbert venait d'atteindre sa vingt-deuxième année. Le moment était venu d'utiliser l'instruction qu'il avait si péniblement acquise; mais alors, comme aujourd'hui, le mérite personnel était un mince bagage pour s'aventurer sur la mer orageuse du monde et lutter avec avantage contre les écueils sans nombre qui attendent l'homme privé de fortune.

Félice le savait. Prévoyant les nombreuses déceptions réservées à son fils, elle vainquit sa répugnance, et s'en fut demander à son frère, le procureur Duranti, une place de clerc pour son neveu Gilbert.

Le procureur Duranti, qui avait fait un brillant mariage, vivait au milieu du luxe le plus effréné; la proposition de sa sœur lui déplut. Cependant il dissimula cette impression et fit une réponse évasive. Félice ne comprit que trop la susceptibilité vaniteuse de son frère, et elle n'hésita pas à se rendre chez son oncle Paul pour le prier d'appuyer sa demande. En effet, le procureur ne savait rien refuser au riche célibataire, car il convoitait son héritage pour sa fille Paulette dont Paul Duranti était tout à la fois le grand oncle et le parrain.

La nuit était close lorsque la venue du peintre frappa d'une main tremblante à la porte de son oncle. Une voix aigre et cassée s'enquit du nom de la personne qui venait à cette heure déranger M. Duranti, et ce fut de Duranti qu'il ouvrit la porte qu'elle tenait soigneusement fermée. Félice entra dans une vaste chambre à peine éclairée par une lampe dont les clartés incertaines faisaient ressortir dans l'ombre le mince profil du vieillard. Il était alors occupé à prendre son repas du soir, composé de fromage et de raisins secs, Madelon, sa gouvernante, partageait ce frugal souper, tandis qu'un chat maigre et affamé guettait les parcelles qu'elle lui distri-

buaît à l'insu de son maître.

— Bonjour, mon oncle, dit madame Andréa en s'avancant d'un air timide, car elle lisait sur le visage de Paul combien sa visite était inopportune.

— Dites plutôt bonsoir, ma nièce, reprit-il aussitôt, puisque la nuit est venue depuis long-temps.

— Cela est vrai, mon oncle, répondit Félice; excusez-moi si je vous dérange à cette heure, mais j'ai à vous demander un service important et dont je serai éternellement reconnaissant.

— Un service, un service... répéta le vieillard en fronçant le sourcil d'un air mécontent, et de quelle nature, s'il vous plaît? Est-ce de l'argent que vous voulez? Dans ce cas, vous vous êtes mal adressée; je n'en ai pas... Non, pas un seul écu à prêter à qui que ce soit. Les temps sont durs, ma nièce; j'économise, et pourtant j'ai bien de la peine à atteindre la fin de l'année...

— Rassurez-vous, mon oncle, dit Félice en se hâtant d'interrompre les plaintes anticipées de l'avare; je n'ai pas besoin d'argent, mais seulement de votre protection pour mon fils Gilbert, qui désire entrer en qualité de clerc chez mon frère le procureur Duranti.

— Il fera bien, reprit Paul; Gilbert doit travailler, et non passer le temps à s'occuper de musique et de peinture comme faisait son père: cela ne mène à rien si ce n'est à la misère.

— Laissons cela, mon oncle, dit Félice profondément blessée de cette allusion dédaigneuse à la profession de son mari; voulez-vous me rendre le service d'appuyer ma demande près du procureur? Il hésite, je crains un refus; votre influence est si grande sur son esprit...

— Mon influence! s'écria le vieillard, et à quel titre, s'il vous plaît? Serait-ce à cause de mon héritage? On me croit riche, je ne le suis point; non, je n'ai rien à laisser au procureur, ni à Gilbert, ni même à ma filleule Paulette que je chéris tendrement.

— Eh! mon Dieu! mon oncle, personne ne songe à de semblables choses, reprit Félice, et Gilbert moins que tout autre; il ne désire que du travail, je vous l'ai dit. Maintenant voulez-vous l'aider dans ce louable dessein.

— Certainement, ma nièce, répondit Paul d'un ton radouci, dès demain je parlerai au procureur, et j'espère le décider à prendre Gilbert. Comptez-y.

— Merci mille fois, mon bon oncle, dit Félice en embrassant le vieillard; croyez à toute ma reconnaissance.

— C'est bon, c'est bon, grommela Duranti; voilà des phrases inutiles. Adieu, ma nièce ajouta-t-il; bonne nuit et bon succès.

En achevant ces mots, il prit la lampe, éclaira Félice, et referma lui-même les verrous de sa porte.

Heureuse du résultat de cette démarche, la pauvre mère regagna d'un pas rapide sa demeure, ayant hâte de porter cette bonne nouvelle à son fils. En effet, les espérances qu'elle avait conçues se réalisèrent; l'oncle Paul tint sa promesse, et Gilbert entra chez le procureur peu de temps après. Son premier soin fut d'aller remercier son grand-oncle qu'il ne voyait ordinairement que dans des occasions solennelles. Le vieillard le reçut fort bien, quoiqu'il ne témoignât jamais d'affection à personne. Ses richesses cachées et son excessive parcimonie le tenaient dans une con-

tinuelle défiance à l'égard de ses parents; il avait déclaré qu'il ne laisserait pas un sou au procureur dont il blâmait le faste. Félice était aussi exclue à cause de son mariage. Paulette seule avait obtenu les bonnes grâces de son grand oncle; objet de ses prédilections, la jeune fille recevait de lui, à sa fête et au jour de l'an, de riches cadeaux, car dans ces occasions il mettait de côté sa parcimonie habituelle. On pensait généralement que Paulette recueillerait seule son héritage, l'indifférence qu'il témoignait à son petit-neveu ne permettant pas d'espérer qu'il y eût la moindre part.

Appelé à vivre dans l'intimité de la famille du procureur, Gilbert put apprécier le caractère de sa tante et de sa cousine qu'il ne connaissait que très-imparfaitement. M^{me} Duranti était une excellente femme adorant sa fille et soumise en tout aux volontés de son mari. Quant à M^{lle} Duranti, dont la beauté était devenue proverbiale parmi les étudiants de Nîmes et d'Alais, ses charmes extérieurs et les grâces dont elle était douée justifiaient pleinement la renommée qui la désignait comme la plus belle fille du pays. Paulette venait d'atteindre sa seizième année; sa taille était parfaite; ses cheveux châtain aux reflets dorés encadraient son visage d'une éclatante blancheur; de longs cils blonds et des sourcils de la même couleur ombrageaient ses yeux d'un noir velouté; son sourire faisait éclore de charmantes fossettes au coin de sa bouche fraîche et riieuse; à sa moindre impression, ses joues se nuançaient d'un léger coloris, et son regard, fidèle interprète de sa pensée, exprimait l'esprit, la franchise et l'insouciance gaîté du jeune âge. Pleine d'animation et de vie, semblable aux roses printanières dont la beauté et les suaves parfums charment les yeux et enivrent les sens, cette délicieuse figure portait le trouble et l'ivresse dans tous les cœurs. Habitée à satisfaire ses moindres caprices et à régner en souveraine sur les hommes qui se disputaient le bonheur de lui plaire, adorée de tout ce qui l'entourait, Paulette ignorait la souffrance; bonne par caractère, elle plaignait les maux des autres et les soulageait sans les comprendre. Étrangère à la dissimulation, elle exprimait librement et sans détour ses sentiments et ses pensées; enivrée d'hommages, amoureuse de louanges et de plaisirs, ne connaissant pas d'obstacle à ses desirs, ne rencontrant jamais d'opposition à ses volontés, Paulette chemina sur une route semée de fleurs sans épines; la vie était pour elle une fête continuelle qu'elle acceptait sans en prévoir le but et la fin. Sous le rapport de l'extérieur et du caractère, Gilbert différait essentiellement de sa cousine. La noblesse de ses traits, son teint brun et ses cheveux noirs accusaient une origine espagnole; mais il avait les yeux bleus et le regard mélancolique de sa mère. Elevé à l'école du malheur, habitué à partager les douleurs et les joies de Félice, il dédaignait le monde et ses plaisirs frivoles; doué d'une vive sensibilité, il avait à lutter contre l'exaltation de son âme; son front portait les indices de cet antagonisme intérieur dans lequel la victoire était pleinement restée à la force morale sur les passions, à l'habitude acquise sur la nature spontanée. La tendresse excessive de sa mère, qui vivait de sa vie, l'avait de bonne heure disposé à aimer. Dans son cœur comme dans ses idées, il y avait de la profondeur, de la fixité et de la constance. En acceptant l'emploi octroyé par son oncle, Gilbert ne songeait qu'à rendre à sa mère une partie des bienfaits qu'il en avait reçus; mais là devait se trouver pour lui le point de départ d'événements sinon plus pieux, plus importants encore cependant.

session. Le rapport de la chambre des pairs évalue ces crédits à 70 millions, qui, joints aux 37 millions manquant déjà, porteront le déficit de l'année prochaine à 107 millions.

On calcule, d'après le revenu des premiers mois de l'année courante comparé à celui des mêmes mois de l'année dernière, que les impôts rendront pour l'exercice prochain 40 millions de plus que pour le dernier; le déficit serait donc en définitive de 67 millions.

Si on ajoute ces 67 millions aux déficits des trois dernières années; si on se rappelle les engagements contractés pour les travaux extraordinaires, pour la malheureuse loi des fortifications et pour les chemins de fer, on reconnaît que les recettes devront pourvoir, dans une assez courte période, au paiement de plus d'un milliard et demi, sans compter les dépenses ordinaires.

Voilà ce que les chambres ont voté et ce que les contribuables seront obligés de payer. C'est en vain que les propriétaires vinciennes allégueraient les difficultés du moment, leurs récoltes accumulées dans leurs celliers qui regorgent de produits auxquels ils ne trouvent pas de débouchés; en vain qu'on alléguerait l'allanguissement du commerce, le manque de travail, il faudra payer les impôts de toutes sortes qui nous accablent.

Depuis quelques années le chiffre du budget va grossissant dans d'énormes proportions à chaque exercice. Ce qui suffisait à l'année dernière ne suffit plus à la présente, et toujours ainsi, sans qu'il y ait un temps d'arrêt, sans que la misère publique fasse reculer le budget. S'il continue d'en être ainsi quelque temps encore, nous ne nous arrêterons plus que dans un abîme. Mettons sous les yeux des lecteurs les chiffres des budgets des six dernières années; ils jugeront de la situation financière. Les allocations du budget des dépenses se sont élevées dans la proportion suivante :

1837.....	1 milliard	27 millions.
1838.....	1	39
1839.....	1	68
1840.....	1	100
1841.....	1	115
1842.....	1	306
1843.....	1	318

On le voit, les dépenses sont montées en sept ans de 1 milliard 27 millions à 1 milliard 318 millions; le pouvoir demande aujourd'hui à l'impôt près de trois cents millions de plus qu'en 1837. Quel sera le terme de ces exigences, et ne peut-on prévoir le moment où le pays ne pourra plus subvenir à de si grandes dépenses?

Cependant ces allocations toujours augmentées ne suffisent pas, nul ministre ne sait ou ne veut se renfermer dans les limites de son budget particulier; c'est à qui fera une plus large brèche à la bourse des contribuables. En vain le chiffre des dépenses ordinaires a été élevé de manière à embrasser toutes les prévisions, les crédits supplémentaires et extraordinaires montent à une moyenne d'environ 65 millions par an; ceux de 1843 sont évalués à 70 millions, mais ils dépasseront sûrement ce chiffre, en sorte que nous aurons un budget de quatorze cents millions!

Voilà où nous en sommes dans un état normal, avec la paix; mais supposons que des événements inattendus fassent éclater la guerre, qu'il nous faille entrer en campagne, de quelle épouvantable débâcle financière ne serions-nous pas menacés? Qui peut savoir si le manque de crédit, le défaut de ressources n'entraînerait pas des désastres terribles?

Si du moins les sommes payées par la nation durant ces longues années de paix avaient profité au pays; si elles avaient été dépensées pour donner des encouragements à l'agriculture, pour améliorer la navigation, créer des routes de fer, ouvrir au commerce de nouveaux débouchés et de nouvelles voies de communication, la nation profiterait de ces dépenses utiles et largement compensées. Mais par malheur il n'en est pas ainsi. M. Thiers a perdu des millions dans des armements inutiles qui ont jeté un moment de fièvre guerrière dans le pays et qui devaient aboutir au plus triste avortement. M. Guizot dilapide dans les fortifications de Paris des sommes immenses, perdues sans produire, richesses anéanties, retranchées de la fortune publique. Les quelques millions que l'on va dépenser pour les fameux tronçons de chemins de fer resteront de longues années sans rendre le moindre intérêt, parce que la loi a été mal conçue.

Presque toujours il existe une secrète sympathie au sein des natures les plus opposées; aussi l'amour naît ordinairement des similitudes du cœur et des contrastes du caractère. Malgré les différences que le destin avait mises entre les goûts de Gilbert et ceux de sa cousine, ils ne tardèrent pas à s'aimer d'un amour aussi vrai que durable. Ce sentiment, dont ils n'auraient pu préciser l'origine, fut irrésistible et mutuel. A partir de ce moment, Paulette dédaigna les louanges et les plaisirs qu'elle avait recherchés avec tant d'ardeur. Heureuse d'une parole de Gilbert, elle comprit qu'il valait mieux être aimée qu'admiration. Maintenant la jeune fille préférait aux riches bijoux qui composaient sa parure un bouquet cueilli par Gilbert dans ses excursions aventureuses au milieu des Cévennes, fleurs rares et simples comme leurs amours, épanouies sous l'œil de Dieu, caressées par la brise des montagnes et rafraîchies par la rosée du ciel.

Cependant les tendres promesses échangées par les deux amants étaient hautement désapprouvées par le procureur qui paraissait disposé à s'opposer de tout son pouvoir aux vœux de sa fille; madame Duranti seule promit son appui au jeune Andréa. En apprenant la passion de son fils, Félice trembla pour son bonheur. Dans le fait, Gilbert n'avait guère qu'une chance de succès, c'était celle de partager l'héritage de l'oncle Paul avec sa cousine; dans ce cas, le procureur, dont la fortune était plus apparente que réelle, n'eût pas refusé son consentement au mariage désiré. A la vérité, depuis quelque temps, Paul témoignait à son petit-neveu plus d'affection que par le passé. Malgré l'indignation que lui causait le faste du procureur, il n'en venait pas moins visiter sa chère filleule dont il admirait la jolie figure; pour elle rien n'était trop coûteux et il se plaisait à la voir brillante et parée. En connaissant davantage Gilbert, l'oncle Paul eut souvent l'occasion de rendre justice à son caractère irréprochable; de son côté, le jeune homme s'attacha insensiblement au vieillard qui paraissait le voir avec plaisir. Plus d'une fois Paulette et M^{me} Duranti tentèrent de mettre à profit ces bonnes dispositions en engageant Paul à intervenir auprès du procureur en faveur de Gilbert, mais ce fut en vain; il demeura sourd aux prières de la première et aux insinuations de la seconde. Evitant de se prononcer d'une manière précise à cet égard, l'oncle Paul, alléguant la grande jeunesse des deux amants, ajoutait qu'ils étaient trop peu avancés dans la vie pour contracter un engagement irrévocable. Il fallut donc se résoudre à tout attendre du temps et d'un amour qui défiait les événements et l'inconstance. Souvent Gilbert disait à sa cousine :

— Ma bien-aimée, jure-moi que jamais tu ne cesseras de m'aimer, garde-moi ta foi et je saurai braver tous les coups du sort; mais si tu m'oubliais, je mourrais désespéré.

— Rassure-toi, répondait doucement Paulette, toujours, je te le jure, je t'aimerai comme à présent; car mon amour c'est ma vie, et si mon père refuse de consentir à notre union, je renoncerais au monde pour prendre le voile.

— Et moi, disait Gilbert, je partirai pour l'armée; j'irai mourir loin d'ici en défendant ma patrie.

C'était ainsi qu'appuyés sur un mutuel sentiment de tendresse et d'amour, Gilbert et Paulette, heureux du présent, se confiaient dans l'avenir. Deux ans s'écoulèrent ainsi.

M. S. LEROYER DE CHANTPIE.

(La suite à un prochain numéro.)

Voilà où nous ont menés les ministres et la cour; c'est aux électeurs appelés à nommer bientôt leurs mandataires à voir s'ils veulent que les dilapidations, que le sacrifice de la fortune publique soient continués. S'ils renvoient à la chambre les ministériels de la dernière législature, ils peuvent s'attendre à voir la situation financière empirer encore jusqu'à ce qu'enfin nous arrivions à la banqueroute. Ils verront s'il leur convient de continuer à marcher sur la pente glissante sur laquelle nous allons, ou s'ils veulent tenter de sauver le pays.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Le ministère a quelquefois recours à de singuliers moyens quand il s'agit pour lui de faire échouer la candidature d'hommes dont il redoute l'entrée dans la chambre. On sait que M. Pagès jeune a été présenté aux électeurs de Verneuil par M. Boyer-Peyreleau comme le candidat le plus digne de lui succéder dans les fonctions qu'il a toujours si honorablement remplies et que sa santé l'oblige aujourd'hui d'abandonner; on sait encore que M. Pagès jeune a les plus grandes chances d'être nommé et par conséquent de venir prendre place à la chambre parmi les hommes de l'opposition la plus avancée. Le ministère, pour renverser ces espérances, n'a rien trouvé de mieux à faire que d'offrir la candidature à M. de Rancé, homme du centre gauche qui se présentait à Dreux contre M. Desmousseaux de Givré comme candidat de l'opposition.

M. de Rancé, dont la réussite à Dreux était à peu près assurée, grâce au concours actif de tous les électeurs indépendants qui sont fatigués d'avoir pour représentant un doctrinaire tel que M. Desmousseaux de Givré, a accepté le marché que lui proposait le ministère. On ajoute même qu'en renonçant à la candidature de Dreux, il engagera ses amis à voter pour M. Desmousseaux. M. de Rancé n'est pas un ingrat; il tient à reconnaître le service que lui rend le ministère en le couvrant de son patronage vis-à-vis des électeurs de Verneuil.

Ces misérables tripotages ne nous font pas désespérer du succès de M. Pagès; nous espérons, au contraire, que tous les électeurs honnêtes n'y verront qu'un motif de plus de redoubler d'efforts pour repousser un homme qui, comme M. de Rancé, pense que pour réussir tous les moyens sont bons.

M. de Salvandy n'est pas encore satisfait de sa double candidature à Nogent-le-Rotrou et à Lombez, où il échouera, nous l'espérons, contre l'honorable général Subervic. Il faut à M. de Salvandy un troisième collège; et l'on annonce qu'il se représentera aux électeurs d'Evreux qui le repoussèrent lorsqu'il était ministre. Le collège d'Evreux aura donc à repousser tout à la fois deux candidats ministériels, M. de Salvandy d'abord, puis M. Truttat qui, depuis quelque temps déjà, a complètement oublié, comme MM. Passy, ses beaux-frères, qu'il n'a été élu que par les suffrages de l'opposition. L'opposition est, du reste, assez nombreuse dans le collège d'Evreux pour se rallier, avec des chances de réussite, à la candidature d'un homme indépendant.

On écrit de Verdun que M. Génin, député ministériel sous tous les ministères, ne sera pas réélu par les électeurs de cette ville. Nous aimons à enregistrer cette bonne nouvelle.

Le *Sicéle* annonce qu'on porte au collège de Senlis, en opposition à M. Lemaire, député du centre, M. Désormes, manufacturier, beau-père de M. Clément Désormes, récemment enlevé à la science. Ce candidat a obtenu aux dernières élections un nombre de suffrages qui lui permet de compter aujourd'hui sur un succès.

Trois candidats sont opposés à M. Isambert à Luçon : M. Leroux, banquier à Paris; M. le colonel Demont, son concurrent aux élections de 1839, et M. Barbault de Lamotte fils, conseiller à la cour royale de Poitiers, qui paraît devoir obtenir plus particulièrement l'appui du ministère. En effet, ce magistrat est signataire d'une adresse du 12 juillet 1830, au sujet de la prise d'Alger, dans laquelle la majorité de la cour royale de Poitiers provoquait au coup d'état qui a suivi.

Que cette gloire si pure, disait la cour royale, vous soit un doux dédommagement des peines que votre cœur a éprouvées en voyant les Français méconnaître la voix du père de la patrie et refuser leur concours à tous les bienfaits que votre bonté méditait pour nous. Affligé comme un père, offensé comme un roi, daignez nous permettre en des circonstances si graves de joindre notre douleur à votre douleur; mais qu'il soit permis à notre fidélité de se consoler et de se rassurer en songeant que l'Etat ne sera pas mis en péril, alors que ses destinées reposent dans les mains royales qui viennent d'en accroître noblement la gloire.

L'appui donné à ce candidat par le ministère montre à quelle époque, à quelles idées et à quels hommes on voudrait nous faire rétrograder.

M. Dumont, député de Valenciennes, a renoncé à se présenter de nouveau aux électeurs. Nous apprenons que la candidature a été offerte à son neveu, M. Boulanger, juge au tribunal, qui l'a acceptée.

Comme M. Dumont, M. Boulanger siégerait sur les bancs de l'opposition; mais il aurait sur lui l'avantage d'appartenir à une opposition plus décidée et plus énergique.

On dit que le ministère lui opposera M. le vicomte d'Haubersaert, déjà opposé, mais sans aucune chance de succès, à M. Tailandier, député de Cambrai intramuros.

Paris, le 14 juin 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce que l'on connaît déjà des préparatifs électoraux du ministère nous permet de faire ressortir deux faits qui tous deux ont une égale importance.

Le premier, c'est que sur 459 collèges électoraux, il y en a plus de quatre cents dans lesquels se présentent des candidats fonctionnaires publics; le second, c'est que, dans presque toutes les localités où le ministère a eu à choisir entre des hommes de la Restauration et des hommes dont la carrière politique ne date que de 1830, ses préférences ont été pour les hommes de la Restauration.

Nous nous expliquons très-bien qu'un très-grand nombre de fonctionnaires publics cherchent à entrer dans la chambre. Depuis quelques années, on a vu tant de députés arriver à des emplois pour lesquels ils n'avaient aucun titre, on en a tant vu l'emporter sur des employés qui ne se recommandaient pas par des services politiques, que, pour s'assurer un légitime avancement, il y a des hommes qui sont aujourd'hui obligés de se pousser à la chambre. Le ministère, qui voudrait avoir une chambre composée presque exclusivement de fonctionnaires, appuie volontiers ces candidatures qui réussissent plus facilement que d'autres, par suite de l'influence que donne presque toujours à un homme sa qualité de fonctionnaire.

Quant aux préférences du ministère pour les hommes qui ont servi la Restauration, nous les comprenons également très-bien. La politique pratiquée aujourd'hui ressemble tellement à celle

qu'a suivie la Restauration, que, pour l'appuyer, on trouverait difficilement des hommes plus convenables que ceux qui déjà se sont essayés à lutter contre toute espèce de concession faite à l'esprit de progrès qui anime notre époque.

C'est aux électeurs de voir s'il leur convient de se traîner à la suite du ministère pour faire amende honorable aux pieds des hommes qu'on a repoussés après 1830 et qui alors ne paraissent pas devoir rentrer jamais dans la vie politique; c'est à eux de voir s'ils veulent peupler la chambre de députés fonctionnaires et remettre le soin de voter et de contrôler le budget à ceux qui sont intéressés à ce que le budget soit toujours le plus lourd possible.

— La chambre ayant été dissoute d'hier, les citoyens qui en faisaient partie n'ont pas joui cette année du privilège d'inviolabilité garanti par la charte aux députés pendant six semaines après la clôture de la session. Aussi, ce matin, des recors se sont-ils présentés chez un honorable ex-député conservateur pour mettre à exécution plusieurs jugements de prise de corps que ses créanciers avaient obtenus contre lui depuis plusieurs mois. L'honorable ex-député, qui appartient à l'administration, en a référé immédiatement à M. Duchâtel qui, pour éviter le scandale qui aurait pu résulter de l'incarcération à Clichy de l'un des futurs candidats ministériels, a consenti, dit-on, à contribuer à l'arrangement de l'affaire.

Cet événement nous a rappelé l'histoire d'un autre honorable qui, l'année dernière, ayant aperçu des recors qui allaient l'appréhender, se précipita dans les Bains-Chinois. Les recors s'étant établis en permanence autour de l'établissement, leur victime aurait été condamnée à y attendre le coucher du soleil, si elle n'avait écrit à l'un de ses amis une lettre à peu près ainsi conçue :

« Je suis cerné par des recors qui, pour une misérable somme de 300 f., voudraient m'emmener à Clichy. Envoyez-moi cette bagatelle et joignez-y 2 f. 50 c., pour que je puisse payer le bain que je prends en ce moment, car j'étais sans argent quand j'ai été obligé de me réfugier aux Bains-Chinois. »

Les 302 f. 50 c. furent envoyés aussitôt par l'ami complaisant.

— La lettre adressée par M. Odilon Barrot aux citoyens avec lesquels la gauche constitutionnelle s'est mise en rapport ne doit être considérée que comme une sorte d'introduction à un manifeste qui sera bientôt publié au nom du parti dont M. Barrot est le chef. M. Barrot travaille à ce manifeste qui paraîtra du 20 au 25 de ce mois et qui fera taire bien des calomnies débitées déjà tant de fois et qu'on débitera encore sans doute d'ici au 9 juillet au sujet de l'esprit d'anarchie qu'on attribue à M. Barrot et à ses amis. Nous serions bien curieux, par exemple, de savoir en quoi M. Barrot et ses amis se sont montrés anarchiques dans la session qui vient de finir.

— On annonce, comme devant paraître dans quelques jours sous le titre piquant d'*Avis aux contribuables*, une brochure de Timon sur la situation de nos finances. Comme toutes les productions de l'illustre écrivain, ce petit écrit est destiné à produire une vive impression sur l'esprit des contribuables et des électeurs. Dès qu'il nous sera communiqué, nous nous empresserons d'en publier quelques extraits, destinés, nous n'en doutons pas, dans les circonstances présentes, à un très-grand retentissement.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN.

Peu d'affaires avant l'ouverture, et toujours même tendance à la baisse. On a fait 79 97 1/2, et le premier cours du parquet a été 79 95.

La baisse a continué après l'ouverture, et la rente est tombée lentement, mais sans réaction, jusqu'à 79 80. Elle s'est un peu relevée après la réponse des primes et surtout à l'approche de la clôture, et elle a fermé au parquet à 79 95. Dans la coulisse elle est restée à 79 90.

Cinq 0/0, 119 50. — Quatre et demi 0/0, 107 65. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 79 75. — Banque, 5355 00. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 105 75. — Dette active d'Espagne, 25 3/8. — Etats-Romains, 105 1/2. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 780 00. — Caisse Lafitte, 0035 00, 5065 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous recevons aujourd'hui deux lettres de Tiemcen qui donnent un résumé complet des mouvements qui ont eu lieu de ce côté depuis le commencement du mois de mai. Nous les copions textuellement :

Tiemcen, le 25 mai.

Après bien des marches et des contre-marches et quelques combats, nous nous sommes en route le 29 avril pour traverser les montagnes de Trara qui bordent la Tafna jusqu'à la mer, et dans lesquelles se trouvent les riches tribus des Trara et des Souhailla. Les chaleurs étaient accablantes. Nous entrâmes dans la gorge Babel-Trara sans être inquiétés; seulement le haut du col était couvert d'hommes dont quelques uns portaient des drapeaux. A une demi-lieue du sommet de la montagne, nous reçûmes quelques coups de feu; les Arabes, occupant deux positions et tout le revers de la montagne, nous tracassèrent un peu.

Le général Bedeau ordonna au 10^e bataillon de tirailleurs à pied et au 26^e de ligne d'enlever les positions occupées par l'ennemi et de courir sans riposter aux premiers coups de fusil. En même temps, la cavalerie gagna le plateau où elle se déploya. Le 10^e bataillon de tirailleurs et le 26^e de ligne partirent au pas de course; les Arabes furent culbutés; nos troupes passèrent au milieu d'eux, toujours au pas gymnastique, et prirent la position. Le 26^e, resté un peu en arrière, s'établit le long du ravin. Bientôt on vit le bataillon de tirailleurs, maître des deux positions, occuper l'espace compris entre le sommet du mamelon et le ravin, marchant dans cet ordre pour rejoindre la colonne. C'est alors qu'une boucherie épouvantable eut lieu. Les Arabes, pris entre deux feux, se blottirent dans les broussailles et dans les trous de rocher pour échapper à nos soldats; mais tout fut soigneusement exploré, et l'on tua beaucoup d'indigènes. Ceux qui cherchaient leur salut dans la fuite tombaient entre le 26^e et la cavalerie qui, n'ayant pas pris part au combat, ne pouvaient égorger de sang-froid des ennemis démoralisés; aussi ces corps firent-ils une soixantaine de prisonniers.

Le lendemain, tout le pays était libre, et nous allâmes camper chez les Souhailla. Notre étonnement fut grand en arrivant dans cette contrée. Les indigènes ne perdent pas un pouce de terrain; le pays est parfaitement cultivé. D'innombrables tentes, de gourbis, de beaux villages, de petites villes admirablement situées s'offrent à nos yeux. C'est Matila supérieur, Matila inférieur; c'est Twunt, la ville des Marabouts, payant contribution à tout le monde, mais ne se battant point par horreur du sang versé; c'est Maisseardi, Seardi, etc., villes fortifiées, entourées de hameaux et de plantations charmantes, mais abandonnées, leurs habitants ayant fui avec Abd-el-Kader.

La colonne du général Bedeau resta pendant deux jours dans cette belle plaine pour attendre la soumission des habitants qui ne se présentaient pas; ce que voyant, nous allâmes devant Nedroma, ville des Trara, dont les habitants avaient déjà envoyé des otages à Tiemcen, et qui s'était dévouée contre Abd-el-Kader. C'est le combat du 29 avril qui débloqua cette place.

L'esprit de la population de Nedroma nous est très-favorable. Afin de mettre la population de cette ville à même de se défendre contre l'ennemi, le général Bedeau a ordonné aux Trara de leur prêter aide et assistance. Du reste, les otages des Trara ont été envoyés à Nedroma où ils sont retenus, en sorte que les habitants de ces tribus, en défendant la ville, défendent leurs frères. De notre côté, nous avons des otages de la population de Nedroma qui nous répondent de sa fidélité. Nous sommes maîtres du pays où à peu près. Il nous reste à obtenir la soumission des Souhailla, et le 17 mai la colonne s'est portée de ce côté; elle se montrera en face de l'île de Rachgoun qui est occupée par une garnison française.

Les deux petites tribus des Trara qui n'avaient pas fait leur soumission

viennent d'envoyer des otages. Le général est allé camper sur un ruisseau qui sépare ces deux tribus; ce sont les Beni-Kaleb et les Oulassas. Les habitants du pays ont indiqué les endroits où se trouvaient les silos du beylick, et ont promis de payer un tribut à la France.

Dans quelques jours, nous frons attaquer les Souhailla et les Beni-Chasseum; une fois ce pays-là soumis, il ne nous restera plus rien à faire. A mon retour, je vous ferai connaître le résultat de l'expédition et vous parlerai de notre établissement de Tlemcen qui prend de plus en plus de la consistance.

Du 27 mai.

La sortie dont j'ai parlé dans ma dernière lettre a eu lieu; les troupes sont rentrées le 25 mai. La colonne n'a pas reçu de soumissions, mais elle a visité les Beni-Kaleb et les Oulassas où elle a reçu une quantité considérable de blé et d'orge. La colonne est restée trois jours dehors; elle a ramené avec elle 400 chameaux chargés de grains et une immense quantité de mulets et de bœufs également chargés. On pense à Tlemcen que nous avons rapporté 2,300 hectolitres de blé ou d'orge.

Demain 28, on retourne dans les mêmes tribus pour vider tout-à-fait les silos du beylick.

Dans la journée du 26, le frère et les amis du marabout marocain Sidi-Hamza sont venus le voir et ont apporté au général quelques présents; nous avons remarqué parmi les animaux que ces personnages ont introduits en ville une autruche et deux gazelles. En arrivant, ces indigènes se sont prosternés devant le général Bedeau et lui ont baisé les mains, comme cela se pratique à l'égard des marabouts. Sidi-Hamza est très-content de son sort; il se trouve aussi heureux que chez lui, car des armées ne cessent de lui envoyer tout ce qui peut lui être agréable. Ce prisonnier est d'ailleurs très-bien vu, et le général a voulu le loger chez lui.

On prépare une expédition contre les Angads, à l'ouest de Tlemcen; la colonne se portera aussi vers le sud où il y a quelques soumissions à obtenir. L'expédition ne se mettra en route que dans huit ou dix jours, c'est-à-dire lorsque le général aura reçu la visite des envoyés de l'empereur de Maroc que l'on attend d'un jour à l'autre. Alors nous partirons pour la partie nord du désert, et le territoire sera limité du sud à la Méditerranée.

On prétend que l'empereur Abd-Herraman promet de placer dans toutes les villes frontières des gouverneurs, avec des ordres précis au sujet des violations de territoire. Ces gouverneurs disposeraient d'un petit corps d'observation. Ainsi nos relations avec le Maroc sont bien changées depuis quelques jours; nous devons en partie ce résultat au marabout Sidi-Hamza qui exerce une grande influence, à ce qu'il paraît, sur les populations de la partie est de l'empire. Il y a quelques jours, il disait à des officiers qui se trouvaient chez lui : « Je suis heureux d'être désabusé sur le compte des soldats français. Jusqu'à présent, j'avais cru que la France envoyait en Afrique tous les mauvais sujets dont elle avait hâte de se débarrasser; mais je vois, au contraire, que vous laissez aux musulmans le libre exercice de leur religion; nos femmes et même nos marchands sont respectés au milieu de vous. L'empereur de Maroc a été lui-même trompé sur votre compte. »

On assure qu'Abd-el-Kader, qui nous a quittés, est parti pour Ain-Mady où il va recruter du monde pour porter la guerre dans les Bibans et du côté de Bougie; il n'a plus aucune influence ici. La sage administration du général Bedeau a détaché successivement de lui toutes les tribus, et il ne lui reste que les Beni-Chasseum et une partie des Angads sur lesquels il ne peut compter, car ce sont des tribus qui, dans le désert ou sur les montagnes, n'ont jamais reconnu de maître.

(Suivent des renseignements sur Tlemcen que nous donnerons prochainement.)

— On nous écrit d'Alger, le 10 juin :

Les Mouzaïa et les Beni-Sala ont fait leur soumission à la France. On dit que nombre d'autres tribus ont fait des ouvertures; le général-gouverneur espère conclure avant peu avec elles.

M. le lieutenant-général Bugeaud est dans ce moment à Blidah avec le général Changarnier; ils viennent de Mostaganem. 17,000 hommes se trouvent réunis sur ce point.

On charge un grand convoi qui partira demain pour Blidah avec des vivres pour ce corps d'armée.

64 prisonniers pris chez les Mouzaïa et les Beni-Sala, et qui se trouvent avec d'autres prisonniers arabes à la Maison-Carrée, partiront demain avec le grand convoi pour être rendus à leurs parents et amis.

La récolte des foins se fait à la fois sur tous les points, et jusqu'à présent nos faucheurs n'ont pas été inquiétés par les Arabes.

— On écrit d'Oran que M. le baron Larey, membre du conseil de santé des armées, inspecteur désigné par M. le ministre de la guerre pour visiter les hôpitaux et ambulances de l'Algérie, est arrivé le 2 juin dans cette ville, en compagnie de M. le docteur Antonini, médecin en chef de l'armée d'Afrique, inspecteur adjoint, et de M. Larey fils. L'inspection a commencé dès le lendemain.

Le lendemain, l'inspection étant terminée, MM. les inspecteurs se sont embarqués pour Alger.

TOULON, le 13 juin 1842. — Cette nuit l'escadre aux ordres de M. le vice-amiral Hugon a jeté l'ancre sur rade, venant des îles d'Hyères; elle est ainsi composée : vaisseau l'Océan, à trois ponts, portant pavillon amiral, le Souverain, à trois ponts, le Friedland, id., le Jemmapes, l'Hercule, le Marengo, la Ville de Marseille et l'Alger, commandés par MM. Hamelin, Dagueneu, Cosmao, Legorant, Le Prédour, Mathieu, Quernel et Tavenet, capitaines de vaisseau; frégates la Minerve et la Médée, commandées par MM. Legrandais et de Gourdon, officiers du même grade. Le bruit se répand qu'Abd-el-Kader a pris le commandement des Arabes réunis dans la province de Constantine. Nous ne savons rien de positif à ce sujet.

On nous écrit de Francfort, le 9 juin :

Le comte de Münch-Bellinghausen, président de la diète germanique, et le comte Dornhof, nouvel ambassadeur de Prusse à la même diète, sont arrivés à Francfort. La diète germanique tiendra incessamment quelques séances importantes.

On parle toujours d'une amnistie générale en Allemagne qui rendrait à la diète germanique quelque popularité dont ce corps décrépît a grand besoin.

Nous recevons de M. Bouillier la lettre suivante :

Dans la lettre adressée dernièrement par M. le cardinal de Bonald au journal l'Univers, j'ai lu une phrase où j'ai cru voir une allusion à mon cours et à mon enseignement. M. de Bonald se vante d'avoir obtenu au moins que certains professeurs fussent plus réservés.

En réponse à cette allusion, je déclare que je ne suis aujourd'hui ni plus ni moins réservé que je ne l'ai été depuis trois ans. Ni les principes ni l'esprit de mon cours n'ont changé; je n'ai pas renoncé et je ne renoncerai jamais à cette liberté sans laquelle il n'y a pas de philosophie possible.

FRANÇOIS BOUILLIER.

Chronique.

LYON.

M. Lagrange, substitut du procureur du roi, a donné hier à l'audience ses conclusions dans l'affaire de la ville de Lyon contre la société Pelletreau. Il a conclu à l'annulation du traité. Demain nous donnerons un résumé de ces conclusions.

— Deux soldats du 8^e léger, Rieux (Jean-Baptiste), âgé de vingt-neuf ans, et Poggi, ont comparu le 14 courant devant le 2^e conseil de guerre séant à Lyon, pour un meurtre que nous avons fait connaître dans le temps.

Le 1^{er} mars dernier, Rieux et Poggi, en garnison à Grenoble et casernés au fort de la Bastille, se présentèrent chez le sieur Thermet, cantinier, pour lui demander du vin. Thermet refusa et les invita à se retirer, parce que l'heure de l'appel militaire était passée et qu'il lui était défendu de les servir.

Ne tenant nul compte de ces observations, les soldats insistèrent pour qu'on leur servît à boire. Le cantinier ayant refusé de nouveau, une lutte s'engagea entre eux. Thermet, vieillard âgé de soixante-deux ans, fut terrassé et frappé au cœur d'un coup de couteau, et il mourut le lendemain de sa blessure en désignant Rieux comme son meurtrier.

Traduits pour ce crime, il y a environ un mois, devant le 1^{er} conseil de guerre de notre ville, Rieux et Poggi ont été condamnés, le premier à quinze ans de travaux forcés, et le second à un an d'emprisonnement.

Ce jugement ayant été cassé pour vice de forme par le conseil de révision, les accusés ont de nouveau comparu devant un autre conseil de guerre.

Déclaré coupable de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, Rieux a été condamné à dix ans de réclusion; Poggi a été acquitté.

— Le journal de l'administration prétend que les réclamations publiées dans le Censeur, à l'égard de la fontaine de la rue Sainte-Catherine, manquaient d'à-propos. A la place de l'ancienne pompe munie d'un énorme et lourd balancier se trouve maintenant substituée une borne en fonte. L'ancienne pompe donnait une eau supérieure pour la qualité à celle de toutes les fontaines environnantes, non seulement aux habitants de la rue Sainte-Catherine, mais encore à ceux de toutes les rues environnantes, voire même de la rue des Capucins, lesquels ressentent vivement la privation qui est imposée en ce moment à tout le quartier par cette borne assez élégante à laquelle la feuille administrative espère que l'on pourra bientôt sans doute aller de nouveau puiser l'eau de cette source.

En présence de cette note qui commence par la négation et qui finit par l'aveu du fait que nous avons dû porter à la connaissance de l'autorité, afin qu'il y fût remédié dans le plus bref délai possible, nous ne pouvons que réitérer la réclamation dont nous avons dû nous occuper sur l'invitation même des habitants des diverses rues que nous avons citées. Depuis près de quatre semaines, elles sont privées de l'usage essentiel de cette fontaine, et il importe que cet usage leur soit rendu autrement que par des promesses vagues et la présence d'une borne élégante parfaitement inutile, puisqu'elle ne donne pas une seule goutte d'eau.

— Le nommé Krakowsky, ancien domestique, âgé de 55 ans, qui s'était précipité dans le Rhône, près du pont de la Guillotière, le vendredi 10 juin dernier, a été sauvé, non sans péril pour leur propre existence, par MM. Jean Tournel, Jean Chanal et Antoine Berger, tous trois marins. Ce n'est pas la première fois que ces trois citoyens se recommandent à l'estime publique par des actes de courage et de dévouement. Jean Tournel, à peine âgé de 15 ans, est déjà possesseur de plusieurs médailles d'argent qui recommandent particulièrement ce jeune homme à la reconnaissance de ses concitoyens. Nous livrons avec bonheur son nom à la publicité.

— Les travaux de pavage du quai Saint-Antoine s'exécutent lentement, au grand mécontentement du public et des habitants de ce beau quai qui ont cruellement à souffrir des inconvénients de cette construction. Les rez-de-chaussée surtout sont envahis par la poussière. Ne pourrait-on, en y affectant un nombre d'ouvriers mieux approprié à l'importance du travail, arriver à un prompt achèvement et prendre ensuite des mesures pour que le quai puisse être enfin rendu à la circulation sans que le public, les magasins et les premiers étages soient ensevelis du matin au soir sous des flots de poussière?

— L'administration vient de notifier à MM. Cathelin et Lambert d'avoir à démolir et livrer au passage public, dans un délai de vingt jours, les terrasses situées devant les maisons qu'ils possèdent le long du quai de l'Arsenal.

— La nécessité d'apporter plus d'économie dans les frais d'administration de l'abattoir a déterminé la suppression des fonctions de directeur, qui seront remplies à l'avenir par un conservateur chargé en même temps de l'inspection générale et dont le traitement sera inférieur à celui du directeur.

En conséquence de cette résolution tout économique et qui n'a aucun trait aux personnes, M. le directeur de l'abattoir cessera ses fonctions le mois prochain, et sera remplacé par M. Milliard, actuellement secrétaire-inspecteur.

— Les ponts et chaussées s'occupent de remédier successivement aux inconvénients que présente encore pour la navigation le peu d'élévation des tabliers de certains ponts du Rhône.

— On nous écrit que M. A. R., gérant de la succursale établie par une maison de fabrique de Lyon dans la prison d'Embrun, qui, à cette même époque, l'année dernière, avait failli être assassiné par un condamné à quinze ans, lequel, ayant attendu M. A. R. au détour d'un escalier dans le moment où il faisait la visite des métiers, lui avait asséné sur la tête un coup de barre de fer, vient d'échapper à une nouvelle tentative d'assassinat.

Suivant ce qui nous est rapporté par notre correspondant, un ouvrier détenu serait parvenu à se munir d'un couteau-poignard avec lequel il se proposait de frapper M. A. R. au moment où celui-ci serait venu visiter son métier. Heureusement deux gardiens auraient, à l'aide de quelques gestes révélateurs, aperçu l'arme sous la veste de ce misérable, la lui auraient arrachée et l'auraient ensuite mis au cachot.

Ce fait, que nous ne pouvons apprécier d'ici d'une manière complète, nous paraît d'une nature tellement grave que nous n'hésitons pas à le livrer à la publicité, et à émettre le vœu qu'il soit fait une enquête qui en puisse à la fois faire connaître d'une manière exacte et précise les détails et les causes, et indiquer le remède à apporter dans un état de choses qui, deux fois en moins d'un an, a mis en péril la vie d'un représentant à Embrun de l'une des maisons industrielles de notre cité.

— Lundi soir, un palefrenier de l'école vétérinaire qui menait boire deux chevaux à l'abreuvoir de Pierre-Scize est tombé dans la Saône. Vainement deux hommes, dont nous regrettons d'ignorer les noms, se sont élancés de la rive opposée, ils sont arrivés trop tard; le malheureux avait disparu. Ils ont fait pour le chercher des efforts inutiles. Ce n'est que trois quarts d'heure après que cadet Gonin, le plongeur, a pu le retrouver; mais à ce moment tous les secours étaient devenus inutiles.

— M. Chevreul a commencé son cours sur la loi du contraste simultané des couleurs devant une nombreuse assemblée. Le professeur a traité d'abord de la lumière en général et de son effet sur les corps opaques, des effets du prisme, des modifications et des tons de chaque couleur. Il a passé ensuite à l'examen des corps opaques blancs, noirs ou colorés, des couleurs complémentaires, du mélange et du contraste des couleurs et des tons.

— La chambre de commerce vient de recevoir de M. le ministre du commerce une lettre qui lui fait part de l'intention du gouvernement des Etats-Unis d'imposer nos soieries, non plus d'après leur valeur comme fabrication, mais au poids. M. le ministre demande à la chambre des renseignements pour le diriger dans ses négociations avec le gouvernement de l'Union.

— M. Cailloux, nouvel ingénieur en chef des ponts et chaussées pour le département du Rhône, est installé dans ses fonctions.

— La caisse d'épargne de l'arrondissement de Villefranche vient de faire paraître le compte-rendu de ses opérations pendant l'exercice 1841.

233 livrets nouveaux ont été délivrés pendant qu'il en était resté 133; au 31 décembre dernier, il en restait 607 ouverts, représentant en capital et intérêts une somme totale de 264,191 f. 72 c. Ainsi la moyenne pour chaque déposant est de 435 f. 24 c.

Ces 607 livrets se subdivisent ainsi :

209 domestiques, pour.....	87,774 f. 03 c.
224 personnes de professions diverses.....	127,554 71
94 mineurs.....	15,779 66
9 militaires.....	3,377 21
4 sociétés de secours mutuels.....	2,800 50
67 ouvriers.....	26,905 61

Tribunaux.

La sixième chambre du tribunal correctionnel de la Seine a rendu le 10 juin un jugement qui soulève une grave question de propriété littéraire, et que pour cela même nous publions avec quelques développements.

M. Rochefort, homme de lettres, a publié dans le journal la Patrie dix-sept feuilletons, formant une nouvelle, sous le titre : *Mojana ou une Fleur du Ciel-Empire*. Le premier numéro ne contenait pas la défense de le reproduire; mais la défense était faite dans le second. Le dépôt des numéros fut fait au parquet, comme il est pratiqué pour tous les journaux; mais le dépôt prescrit par la loi du 19 juillet 1793 fut négligé.

Le Journal de Rouen reproduisit dans leur entier les dix-sept feuilletons composant la nouvelle.

Cependant M. Rochefort avait traité avec un éditeur au prix de 2,000 f. de la propriété de cette nouvelle; mais en apprenant que le Journal de Rouen l'avait publiée, l'éditeur se crut libre de ses engagements et refusa d'exécuter le traité.

C'est dans cette position que M. Rochefort, frustré dans ses intérêts, a porté contre MM. Roger, gérant, et Brière, imprimeur du Journal de Rouen, une plainte en contrefaçon qui a été soutenue par M^e Maudheux, M^e Jules Favre plaident pour les prévenus.

Sur les conclusions conformes de M. Dupaty, le tribunal a jugé en ces termes :

« Attendu qu'aux termes du décret du 19 juillet 1793 et de l'ordonnance réglementaire du 9 janvier 1828, l'auteur et le propriétaire de tout ouvrage, soit de littérature ou de gravure, dans quelque genre que ce soit, ne peut être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs qu'en justifiant d'un récépissé constatant le dépôt de deux exemplaires, l'un pour la Bibliothèque royale, l'autre pour la Bibliothèque du ministère de l'intérieur ;

« Attendu que cet article contient une disposition générale, puisque, d'après son contexte, il s'applique aux ouvrages de littérature de quelque genre que ce soit ;

« Attendu que, si la doctrine et la jurisprudence ont admis quelques exceptions, ce n'est que pour les cas où il est clairement démontré que le dépôt est impraticable ;

« Attendu qu'il n'en est pas ainsi dans la cause ; que les numéros d'un journal qui contiennent dans son feuilleton des articles littéraires publiés en plusieurs parties peuvent être facilement déposés au ministère de l'intérieur, soit par l'auteur des articles dont il s'agit de constater la propriété, par le gérant ou l'imprimeur du journal ; qu'il est même de notoriété pour le tribunal que ce dépôt se fait fréquemment ; qu'il est donc praticable ;

« Attendu que le dépôt au parquet est tout autre que celui prescrit en principe par le décret de 1793 ;

« Qu'il n'a pas pour but, comme ce dernier, la conservation de la propriété ou de l'action en contrefaçon, mais la surveillance qui appartient au ministère public dans un intérêt d'ordre et de police ;

« Qu'on ne saurait donc lui attribuer un effet identique ;

« Attendu qu'il résulte d'un certificat délivré par le chef du bureau de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'intérieur que les numéros du journal la Patrie qui contiennent les articles littéraires de Rochefort n'ont pas été déposés ;

« Le tribunal renvoie Roger et Brière des fins de la plainte et condamne la partie civile aux dépens. »

Nouvelles Diverses.

Voici quelles seront les circonstances de l'éclipse annoncée pour le 8 juillet prochain dans quelques villes du midi où elle sera totale :

A Perpignan, elle commencera à 4 heures 33 minutes 24 secondes du matin ; elle finira à 6 heures 45 minutes 47 secondes ; elle sera totale entre 5 heures 46 minutes 14 secondes et 5 heures 48 minutes 28 secondes. A Digne, commencement à 5 heures 7 minutes 12 secondes ; fin à 7 heures 2 minutes 7 secondes ; elle sera totale entre 6 heures 1 minute 8 secondes et 6 heures 3 minutes 28 secondes.

Nous ne citons que ces deux villes parce que c'est là où la distance des centres des astres sera la plus courte. Cette distance sera pour Perpignan de 1 seconde 8 dixièmes, et pour Digne 1 seconde 4 dixièmes. C'est aussi à Perpignan que M. Arago se rend pour observer l'éclipse, assisté de deux élèves astronomes de l'Observatoire. M. Eugène Bouvard est chargé d'aller à Digne et de s'y installer avec ses instruments.

La portion du territoire français sur laquelle l'ombre de la lune tombera de manière à cacher totalement le soleil est marquée par deux lignes nettement indiquées dans une carte dressée à cet effet par M. Arago. La ligne septentrionale passe un peu au sud de Die en Dauphiné, d'Alais, de Pamiers, de Bagnères de Luchon. La ligne méridionale est un peu au sud de Nice et de Toulon. Les villes de Foix, Narbonne, Carcassonne, Montpellier, Avignon, Orange, Gap, Briançon, Aix, Marseille, Draguignan, sont comprises entre ses limites. L'éclipse sera centrale et totale à Digne et à Perpignan. La zone où l'éclipse sera totale s'étend aussi sur le midi du Portugal, l'Espagne, les états sardes, la Lombardie, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Russie.

C'est vers le 54^e degré de latitude, à l'entrée de la Sibérie, que cette zone atteint sa plus grande latitude boréale; elle se dirige alors vers l'équateur en traversant alors le midi de la Sibérie, la Mongolie et le nord de la Chine. Cette éclipse sera visible en totalité ou en partie dans toute l'Europe, dans toute l'Asie, sauf quelques contrées méridionales, dans le nord de l'Afrique et une petite partie de la Nouvelle-Hollande.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les journaux de Madrid et de Barcelone vont jusqu'au 5 juin. Le général Rodil a accepté le ministère de la guerre et la mission de composer un cabinet dont il sera président.

Le nouveau ministère sera probablement obligé de dissoudre les chambres, car la coalition paraît plus unie et plus compacte que jamais. Le 4 au soir, il y a eu une grande réunion chez M. Domenech. Tous les députés qui ont voté contre le ministère dans la séance du 28 mai, ainsi que plusieurs autres arrivés récemment des provinces, y assistaient.

On dit que le général Lorenzo obtiendra le commandement de l'armée du nord en remplacement du général Rodil.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 26 mai. — Le paquebot l'Oriental, arrivé ici le 18, avait à bord 80 passagers, presque tous militaires, et parmi eux se trouvait sir George Arthur, gouverneur de Bombay. Ces personnages se sont embarqués immédiatement pour le Caire et Suez, afin de profiter du prochain départ pour l'Inde.

On attend d'un moment à l'autre un bateau à vapeur de Calcutta et un navire de commerce de Bombay.

La politique sommeille toujours, malgré la présence du vice-roi; ce dernier ne s'occupe que d'affaires commerciales et des moyens d'améliorer la situation du pays.

SYRIE.

On nous écrit de Beyrouth, le 8 mai : Mustapha-Pacha poursuit l'accomplissement de l'œuvre qu'il a si bien commencée; il se propose maintenant de faire désarmer la montagne, et pour réussir il emploiera assurément tous les moyens en son pouvoir. A force de menaces et de promesses, il est parvenu à faire signer par divers chefs chrétiens une déclaration portant qu'ils sont contents de son gouvernement.

C'est muni de cette déclaration que Selim-Bey, commissaire extraordinaire de la Porte, chargé de voir de plus près l'état du pays, est reparti pour Constantinople. Il est malheureusement probable qu'avec cette déclaration le divan parviendra encore à apaiser les représentants des puissances européennes.

Mustapha ne cesse de promettre aux chrétiens de les faire indemniser des dommages qu'ils ont éprouvés.

L'évêque protestant de Jérusalem fait travailler aux édifices qui doivent être érigés, un temple, une école et un hôpital, et cela malgré les obstacles que lui suscitent les habitants et les autorités locales. En général, cet évêque n'est pas bien vu.

La pacha de Damas a été remplacé par celui de Bagdad. Ce n'est là qu'une minime satisfaction donnée à l'ambassadeur anglais.

Omar-Pacha est ici depuis quelque temps, et il a fréquemment des conférences avec le séraskier.

P. S. du 15. — Cette lettre devait être expédiée par l'Emiljee, mais elle ne fut pas remise à temps. Le mécontentement de la population s'est accru à l'arrivée des Albanais. Vous ne pouvez vous faire une idée de la méchan-

ceté de ces soldats. Jamais, du reste, on ne vit une troupe plus indisciplinée. Plusieurs assassinats ont déjà été commis.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La vogue méritée dont jouit l'Eau de M. Desirabode, dentiste du roi, n'est pas due seulement à la seule propriété de blanchir les dents, mais encore à celle de calmer les douleurs et de ne jamais être nuisible à l'émail. — Prix : 2 et 3 fr. On la trouve à Lyon, chez M. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et chez M. Maubrac, parfumeur, place des Terreaux, 8.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Format grand in-8° à deux colonnes.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE EST TERMINÉE.

ONZE VOLUMES DE LA CONVENTION SONT EN VENTE.

REIMPRESSION DE L'ANCIEN MONITEUR,

Depuis la réunion des Etats-Généraux jusqu'au Consulat

(Mai 1789 — Novembre 1789).

Cette Collection se compose de quatre séries, savoir : ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, 9 volumes. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, 4 volumes. — CONVENTION NATIONALE, 12 volumes. — DIRECTOIRE EXÉCUTIF, 16 volumes. — L'INTRODUCTION AU MONITEUR et deux volumes de TABLES compléteront cette importante publication.

On peut souscrire à une seule série sans s'engager à prendre les autres. — Les plus grandes facilités de paiement sont offertes aux personnes solvables et aux bibliothèques publiques ou de corporations. — Chaque mois il paraît deux nouveaux volumes. — On peut recevoir de suite tous les volumes publiés ou n'en prendre qu'un ou deux par mois.

Vingt volumes sont en vente. — Prix (franc de port) : 12 fr. 50 c. le volume.

On souscrit à Paris, au BUREAU CENTRAL, rue Saint-Germain-des-Près, 9, et à Lyon, chez SAVY, libraire.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelle Publication.

DE LA LOI DU CONTRASTE SIMULTANÉ DES COULEURS ET DE SES APPLICATIONS,

DE

L'ASSORTIMENT DES OBJETS COLORÉS,

CONSIDÉRÉ D'APRÈS CETTE LOI DANS SES RAPPORTS AVEC LA PEINTURE, LES TAPISSERIES DES GOBELINS, LA MOSAÏQUE, LES VITRAUX COLORÉS, L'IMPRESSION DES ÉTOFFES, LA DÉCORATION DES ÉDIFICES, ETC. ;

PAR M. E. CHEVREUIL,

Membre de l'Institut de France, Officier de la Légion d'Honneur, etc.

Un fort volume in-8° avec atlas in-folio. — Paris, 1840. — Prix : 30 fr. (6966)

Dépôt de la Société des Publications illustrées.

Chez A. BARROIS, libraire, rue Saint-Dominique, n. 1, au 2^{me}.

ŒUVRES

DU CHANOINE SCHMID,

Illustrées par Gavarni,

Traduction de M. A. Cersbeer de Medelsheim,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR L'AUTEUR PARM. JULES JANIN.

Cette magnifique édition, augmentée de contes traduits pour la première fois, sera ornée de vingt-deux lithographies en camaïeu, d'un portrait du chanoine SCHMID, d'un titre gravé et de musique, et formera un volume in-8° composé de cinquante livraisons.

Prix de la livraison : 40 centimes. (7056)

A vendre.

UNE MAISON en pierres, habitée et composée de rez-de-chaussée, trois étages, huit croisées par étage, escalier en pierres, cour, puits et jardin. Elle est située à Vaise, rue de la Tuilerie. — Prix : 15,000 f.

S'adresser, à cet effet, chez M. Morin, charpentier, même rue, à l'angle du chemin de Saint-Just. (794)

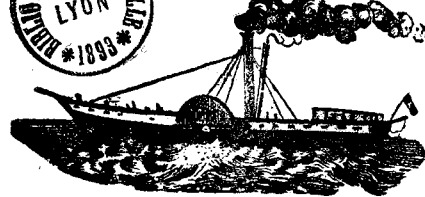
JOURNÉES ET PROCÈS REMARQUABLES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

EXTRAITS DE LA REIMPRESSION DE L'ANCIEN MONITEUR.

Relation de la prise de la Bastille, 3 livraisons. — Relation des journées des 5 et 6 octobre 1789, 3 livraisons. — Procès de Louis XVI, avec les discours et les votes motivés de tous les conventionnels, 10 livraisons. — Procès de la reine, 4 livraisons. — Procès des Girondins, 2 livraisons. — Procès de Charlotte Corday, 1 livraison. — Procès de Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Delaunay (d'Angers), Chabot, Lacroix, Phélippeaux, Bazire, Hébert et de la faction des Hébertistes, 2 livraisons. — Discussions qui amenèrent le 9 thermidor et la chute de Robespierre; condamnation de Robespierre, Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune et de dix-sept membres de la Commune ou anciens Jacobins, 4 livraisons. — Prix : 75 c. la livraison. (5865)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

DÉPOT

DE CYMBALES

DE CONSTANTINOPLE.

Chez MM. Thomasset et Co, place Sathonay, n. 5. (790)

Vésicatoires, Cautères.

Les TAFFETAS LE PERDRIEL, les compresses en papier lavé, les serres-bras très-souples, etc., de Le Perdriel, pharmacien breveté, faubourg Montmartre, 78, à Paris, si bien connus aujourd'hui pour entretenir parfaitement les vésicatoires, se trouvent dans beaucoup de pharmacies. — Les taffetas sont en rouleaux, jamais en boîtes. — Refusez les contrefaçons. — Dépôt chez MM. Lardet et Vernet, à Lyon. (7995-6017)

Tisane Anti-Syphilitique

EXTRAIT SEC DE SALSEPAREILLE SANS MERCURE.

Les maladies secrètes et de la peau, dartres, vice du sang, sont promptement guéries par ce souverain dépuratif, plus efficace, plus commode et moins coûteux que tous les autres remèdes de ce genre.

Dépôt à Lyon : Camuset, pharmacien, place des Carmes, n. 14, en face l'hôtel du Parc. (7301)

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, à Lyon.

Bandages, Suspensoirs, Bougies, Sondes, Pessaires, Plaques et Bracelets à cautère, Suppositoires, Charpie, Speculum, etc.

Teterelles et Bouts de rechange, Mamelons, Tire-lait, Hochets en gomme, Tubes et Cornets acoustiques, Colliers, etc.

Clysopestes, Tubes de rechange, Néoclyses, Clysoirs, Seringues, Urinaux, Canules, Ceintures en gomme, etc. (7630)

Eaux minérales naturelles, Vichy, Mont-d'Or, Saint-Galmier, Contrexville, Spa, Vals, etc.

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n. 1.

VENTE PAR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-cinq juin 1842, à dix heures du matin, et sur la mise à prix de trente-cinq mille francs.

D'UNE MAISON

COMPOSÉE

de rez-de-chaussée, quatre étages et greniers au-dessus,

Située à Lyon, rue de la Martinière, n. 3, produisant un revenu assuré et net de deux mille quatre cent cinquante francs par an,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE PIERRETTE MARMET.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Cornuty, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Bombarde, n. 1, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (2842)

Etude de M^e Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n. 1.

Samedi dix-huit du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, placards, garde-robes, glaces et autres objets de ménage, une carriole à bras, un soufflet de forge, des moules en bois et autres objets dépendant d'une fonderie. (2745)

Même étude.

Samedi dix-huit du courant, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets saisis, consistant en tours, enclumes, étaux, matières en cuivre et fonte, soufflets et outils de forge, banque, balances, tables, chaises, bureau, glaces, secrétaire, commodes, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets de ménage. (2744)

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN

SUPERBE MOBILIER.

Mardi vingt-un juin courant, il sera procédé, rue Saint-Dominique, 8, au 2^{me}, à la vente dudit mobilier consistant en beaux meubles de toutes espèces, en acajou, citronnier, palissandre et noyer, très-bon piano à queue de Pape, plusieurs belles pendules grand modèle, carrels, glaces, ornements divers de cheminée, tableaux, livres, enfin nombre d'objets riches et de bon goût composant un ameublement moderne. (2155)

ÉTUDE DE M^e DUCRUET, NOTAIRE, QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ, A LYON.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN BEAU

DOMAINE,

réunissant l'utile à l'agréable.

SITUÉ A LISSIEUX, CANTON DE LIMONEST,

à seize kilomètres de Lyon,

AYANT UN PAVILLON ET UN MUR QUI LONGE LA ROUTE DE PARIS A LYON.

La maison de maître est exposée au midi et à cinq minutes de l'église. Elle est vaste et commode, placée entre jardin anglais et verger, pièce d'eau servant de lavoir et alimentée par une source d'eau vive, grands bâtiments pour l'exploitation, logement du granger, écuries, fénils, hangars, caves, pressoir, foudres, cheptel composé de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation du domaine.

Ce domaine se compose de prés, vignes, terres, bois d'agrément, jardins et vergers, le tout garni de plus de mille arbres à fruits en plein rapport, et de la contenance environ de douze hectares vingt-huit ares.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M^e Ducruet, notaire, quai de l'Archevêché, à Lyon. (4510)

15 francs,

médicaments compris.

GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes et de toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang, par un TRAITEMENT VÉGÉTAL, sans copahu ni mercure, approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon.

CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, de dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à midi.

Rue des Célestins, 8, au 1^{er}, allée du marchand de musique. (7216)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Le public est prévenu qu'un concours sera ouvert le 2 août prochain pour l'admission de chirurgiens-élèves dans les hôpitaux militaires d'instruction de Metz, Strasbourg, Lille, et à l'hôpital militaire de perfectionnement, à Paris.

Les concours auront lieu à Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Bastia, Bayonne et Perpignan.

Les candidats qui désireront concourir à Lyon devront se faire inscrire, avant le 2 août prochain, à la sous-intendance militaire, rue de Bourbon, n. 26, où il leur sera donné communication du programme du concours et des conditions d'admission. (5904)

ANTI-GLAIREUX

DE MOITIER, PHARMACIEN A PARIS.

C'est le seul Elixir agréable au goût; pris à petite dose, il détruit les constipations, les vents, les pituites et les glaires. Se trouve à Lyon, chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, avec l'Elixir purgatif, remède agréable à prendre et purgeant sans coliques. CHAQUE FLACON DOIT ÊTRE DÉLIVRÉ AVEC UN PROSPECTUS. (7930-6019)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Fluxus blanches, etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 42.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX et Co sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7547)

A vendre.

UN FONDS D'ÉPICERIES ET DE COMESTIBLES très-ancien, dans un bon quartier.

S'adresser à M. Jarrosson, huissier, place des Jacobins, n. 2, au 2^{me}. (793)

A vendre.

UN FONDS D'ÉPICERIES bien achalandé, situé à la Guillotière, rue du Repos, n. 1.

S'y adresser. On donnera toute facilité pour les paiements. (795)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7880)

A vendre.

UNE BELLE ET BONNE PHARMACIE avec appartements attenants.

UNE MAISON NON ACHÉVÉE ET DOUZE HECTARES DE TERRAIN, à Saint-Clair et Caluire. — Prix : 10,000 fr. S'adresser à M^e Morand, rue de la Gerbe, n. 14. (787)

A vendre.

COFFRE-FORT, de Fichet, de Paris, à plusieurs combinaisons; PRESSE AVEC SON MEUBLE, de Tarpin-Brémal, des Lyon, à copier les lettres. S'adresser rue Désirée, n. 19. (791)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

DRAGÉES MINÉRALES

Pour préparer soi-même les eaux minérales, alcalines, gazeuses, froides et thermales de Seltz, de Vichy, des Trois-Fontaines, etc.

DRAGÉES pour eaux sulfureuses de tous les pays. DRAGÉES pour eaux ferrugineuses de toutes les sources.

PILULES CARBONÉES contre le vomissement. Dépôt central chez LARDET, pharmacien, place la Préfecture, 16, à Lyon. (7548)